



Luc-La-Primaube, le 08 Février 2021

NOTE AUX DIRIGEANTS POUR REMPLIR LES ETATS DE FRAIS DE 2020

Comme chaque année, le club propose à ses dirigeants imposables à l'impôt sur le revenu, d'établir un « état des frais » faisant apparaître le montant des dépenses engagées à titre personnel dans le cadre de leur activité bénévole au sein de l'association. Cet état concernera la période du 1^{er} Janvier 2020 au 31 Décembre 2020 et **devra être daté impérativement du 31 Décembre 2020**

Ce document devra être retourné, complété et signé, à Dominique BARBIER DE REULLE, Président de LPFC, uniquement par mail, à l'adresse suivante :

Mail : domibarbier@laposte.net

Et ce avant le 27 Avril 2021. A réception de ce document, le club vous délivrera une attestation de « don » qui correspondra au montant de vos frais engagés. A l'aide de cette attestation, vous serez en mesure de demander une réduction d'impôt de 66 % des sommes laissées à la disposition du club et ceci dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Conseils pratiques pour remplir cet état de frais :

- a) **Frais du véhicule : le barème en vigueur est de 0,321 € par kilomètre parcouru et s'applique à tout type de véhicule (la puissance du véhicule n'est plus prise en compte).**
- b) **Procéder à une évaluation raisonnable pour les frais de bureau ou de téléphone uniquement.**
- c) **Datez l'état de frais du 31 Décembre 2020**
- d) **Adressez-le à Dominique BARBIER DE REULLE, avant le 27 Avril 2021**

Mail : domibarbier@laposte.net

- e) **L'attestation de « don » qui vous sera adressée en retour à votre adresse mail, devra être conservée.**
- f) **Le montant du « don » sera transcrit à la ligne UH de la déclaration.**

Amicalement,

PRESIDENT
Dominique BARBIER DE REULLE

